

SEANCE DU 5 MAI 2014

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

L'an deux mil quatorze, le cinq mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébecourt, légalement convoqués le vingt-huit avril deux mille quatorze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

DELAITRE Didier,
DESMOLINS Sylvie,
DIGARD Stéphane,
DUBOIS Richard,
FENÉ Marie-Laure,
FERREIRA Odette,
FRANCESCHINI Michel,
GLAB Nicolas,
HACHE Jean-Claude,
LALANDE Georget,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
POTTEZ Michel.

Absents Excusés:

Philippe BAUDOIX, (*Pouvoir à F. LETIERCE*),

Secrétaire de séance:

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 5 mai 2014 :

- 1- *Approbation de la séance du 1^{er} avril 2014*
- 2- *Compte Administratif & de Gestion 2013*
- 3- *Affectation des résultats 2013*
- 4- *Amortissement : Subvention d'Équipement Versées*
- 5- *Budget Primitif 2014*
- 6- *Vote des taux des 4 taxes*
- 7- *Subventions aux associations*
- 8- *Allocation aux voyages scolaires*
- 9- *Présentation des études en Commissions :
Environnement, Appel d'Offre, Travaux, Urbanisme, Fêtes et Cérémonies*
- 10- *Urbanisme*
- 11- *Logements Locatifs : Présentation du projet*
- 12- *Location communale : 2 chemin de la Mairie*
- 13- *Election délégué du SIVoS (suite à démission)*
- 14- *Fond de Concours SAEP*
- 15- *Questions diverses*

CCAS

- 1- *Annulation DMI 2013 - CCAS*
- 2- *Compte Administratif et de Gestion 2013 - CCAS*
- 3- *Affectation des résultats 2013- CCAS*
- 4- *Budget Primitif 2014 - CCAS*
- 5- *Allocation chauffage - CCAS*
- 6- *Vice-présidence du CCAS*
- 7- *Délégation du Président - CCAS*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|---|
| 13/2014 | <i>Compte Administratif & de Gestion 2013</i> |
| 14/2014 | <i>Affectation des résultats 2013</i> |
| 15/2014 | <i>Amortissement : Subventions d'Équipement Versées</i> |
| 16/2014 | <i>Budget Primitif 2014</i> |
| 17/2014 | <i>Vote des taux des 4 taxes</i> |
| 18/2014 | <i>Subventions aux associations</i> |
| 19/2014 | <i>Allocation aux voyages scolaires</i> |
| 20/2014 | <i>Attribution Marché Espaces Vert</i> |
| 21/2014 | <i>Lancement Marché Bacs à Déchets</i> |
| 22/2014 | <i>Lancement projet Logements Locatifs</i> |
| 23/2014 | <i>Location Communale : 2 chemin de la Mairie</i> |
| 24/2014 | <i>Election Délégué du SIVoS</i> |
| 25/2014 | <i>Fonds de Concours SAEP : Voiries</i> |

Délibérations CCAS n° :

- | | |
|--------|---|
| 1/2014 | <i>Annulation DMI 2013 - CCAS</i> |
| 2/2014 | <i>Compte Administratif & de Gestion 2013 - CCAS</i> |
| 3/2014 | <i>Affectation des résultats 2013- CCAS</i> |
| 4/2014 | <i>Budget Primitif 2014 - CCAS</i> |
| 5/2014 | <i>Allocation chauffage 2014, aux personnes âgées- CCAS</i> |
| 6/2014 | <i>Vice-présidence du CCAS</i> |
| 7/2014 | <i>Délégation du Président du CCAS</i> |

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 1^{er} AVRIL 2014

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 1^{er} avril 2014.

APPROUVE à l'unanimité le dit compte rendu.

2- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2013.

FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2012</i>	<i>+ 397 765.01 euros (Pour mémoire)</i>
<i>Recettes 2013</i>	<i>+ 334 819.07 euros</i>
<i>Dépenses 2013</i>	<i>- 308 287.62 euros</i>
<i>Excédent 2013</i>	<i>+ 424 296.46 euros</i>
<i>Solde d'exécution 2013 = Excédent 26 531.45 euros</i>	

INVESTISSEMENT

<i>Excédent 2012</i>	<i>+ 71 584.90 euros (Pour mémoire)</i>
<i>Recettes 2013</i>	<i>+ 12 640.84 euros</i>
<i>Dépenses 2013</i>	<i>- 132 488.70 euros</i>
<i>Déficit 2013</i>	<i>- 48 262.92 euros</i>
<i>Solde d'exécution 2013 = Déficit 119 847.86 euros</i>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif & de Gestion 2013

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2013, en dernière page du présent procès-verbal.

Délibération 13/2014

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2013

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2013,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 424 296.46 euros
- Un déficit d'Investissement de 48 262.92 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	26 531.45
	DEFICIT :	0,00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	397 765.012
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		424 296.46
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	48 262.92
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	100 000,00
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	-100 000,00
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		0.00
AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement		0.00
(au minimum couverture du besoin de financement H)		
Complément en réserves au compte R 1068		48 262.96
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		48 262.96
2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		376 033.50
3 Report en Investissement au compte	<i>R 001</i> Exédent	0.00
	<i>D 001</i> Déficit	48 262.96

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 14/2014

4- AMORTISSEMENT : Subventions d'Équipement Versées

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L2321-2,28° rendant obligatoire l'amortissement des subventions d'équipement versées (Compte 204), pour toutes les communes, même inférieures à 3 500 habitants.

CONSIDERANT le montant des subventions d'équipement versées jusqu'à présent : (242 805.97€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 15 années la durée des amortissements des subventions d'équipements versées aux organismes publics ou aux personnes de droit privé (compte 204)

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 15/2014

5- BUDGET PRIMITIF 2014

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2014, préparé avec la commission Budget réuni le 14 avril dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 680 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 4 280 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Primitif 2014 tel que présenté.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

ANNEXE (#2) le détail, par chapitre, des investissements 2014, en dernière page du présent procès-verbal.

Délibération 16/2013

6- VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas augmenter les taux des 4 taxes,

- ▶ Les taux des 4 taxes 2014 ainsi voté sur la commune sont de :

- Taxe d'Habitation :	15.92 %
- Taxe Foncière Bâti :	14.85 %
- Taxe Foncière Non Bâti :	11.12 %
- CFE :	16.99 %

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 17/2014

7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de répartir au Budget Primitif 2014:

- au compte 6574 la somme de 2 453 euros au bénéfice de :

• Entr'Aide Hébecourt	600€
• SPA Beauvais	153€
• ASALF	100€
• Comité des Fêtes	1 600€

- au compte 657362 la somme de 17 970.38€
au bénéfice du CCAS d'Hébecourt

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 18/2014

8 - ALLOCATION AUX VOYAGES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVELE l'octroi de 40 euro aux enfants de la commune, pour leurs voyages scolaires, sur présentation d'un justificatif,

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération 19/2014

9 - PRESENTATION DES ETUDES EN COMMISSIONS

a) Environnement :

Commission réunie les 8 et 19 avril par Bernadette MORIN

Dans le cadre de l'embellissement du village ; une deuxième vague de potées de fleurs sera installée : aux Massins, près du Monument aux Morts, au rond-point de la Mare, au Cimetière.

Le lavoir sera également valorisé : démoussage et réfection du chemin.

Un tour du village a été effectué pour déterminer précisément les points à inclure au marché d'espaces vert, qui doit être renouveler cette année.

Un appel d'offre incluant un cahier des charges précis été transmis à 4 entreprises.

b) Appel d'Offre :

Commission réunie le 3 mai par François LETIERCE

ATTRIBUTION MARCHÉ - ESPACES VERTS

Suite au dépouillement des offres reçues le 2 mai 2014, la commission d'appel d'offre s'est réunie 3 mai 2014, pour l'attribution du marché Espaces Verts.

Après comparaison des différentes propositions, la commission d'appel d'offres propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise DA SILVA MOURA Jorge - 4 rue des Landes - 27150 HEBECOURT

Pour un coût total de 14 000 euros H.T.

Après en avoir délibéré, et répondu à l'ensemble des questions, le Conseil Municipal,

VALIDE la proposition de la commission d'appel d'offre,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces se rapportant à ce marché et tous moyens pour s'assurer, avec les membres de la commission environnement, de la bonne réalisation des prestations.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité

Délibération n°20/2014

c) Travaux :

Commission réunie les 5 et 30 avril par Michel FRANCESCHINI

Bacs à déchets :

Dans le but de préserver la propreté du village qui est souvent victime des sacs poubelles éventrés et suite aux réunions de la commission et des divers entretiens de Michel FRANCESCHINI avec le SYGOM

(SYndicat de Gestion des Ordures Ménagères) et la Sté
DERICHEBOURG (enlèvement des ordures ménagères),

Il a été retenu :

- Que les poubelles de type « lessiveuse » doivent être éradiquée, (le personnel en charge du ramassage des ordures ménagères ne devant pas soulever des charges au-delà de 25kg)
- Qu'après une double tournée, un manque de 110 poubelles a été constaté.
- Que seule l'acquisition de poubelles ménagères pouvait être retenue, en effet, des poubelles pour le tri sélectif ne permettent pas d'en vérifier le contenu.
- Que 6 poubelles « collectives » seront implantées à des endroits stratégiques, pour faciliter la collecte des impasses du village.
- Qu'une caution de 40 euros sera demandée aux habitants de la commune pour chaque poubelle distribuée.
- Qu'un appel d'offre sera lancé, soit par la commune, soit le SYGOM via une convention, après attache auprès du percepteur de la compétence.
- Qu'une information complète sur la gestion des ordures ménagère sera mise en place et distribuée aux habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et répondu à l'ensemble des questions,

VALIDE la présentation de la commission travaux,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour engager l'appel d'offre correspondant.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

d) Urbanisme

Commission réunie le 10 avril par Philippe BAUDOUX

Dossiers traités :

PC 27 324 14 A0002 ☞ Avis Favorable

**Permis Accordé le 25/04/2014*

DP 27 324 14 A0003 ☞ Avis Favorable

**Non-Opposition du 27/03/2014*

DP 27 324 14 A0004 ☞ Avis Favorable

**En cours*

DP 27 324 14 A0005 ☞ Avis Favorable

**Non-Opposition du 15/04/2014*

DP 27 324 14 A0006 ☞ Avis Favorable

**Non-Opposition du 16/04/2014*

CUB 27 324 14 A0001 ☞ Avis Défavorable

**En cours*

Le Conseil Municipal,

ENTERRINE les décisions de la commission urbanisme.

e) Fêtes et Cérémonies

Commission réunie le 5 mai par Bernadette MORIN

Le repas de printemps des anciens a été fixé au 18 mai. Il est offert par le CCAS aux 65 ans et plus (76 invitations). Une participation de 30 euros sera demandée aux accompagnants.

Un panier garni est offert à 4 anciens ne pouvant plus se déplacer, et une boîte de chocolat à 2 anciens en maison de retraite.

10 - URBANISME

- DIA Vente GLAB - SUBTIL/VIÉREN
☞ Non préemption
- DIA Vente MEUNIER - LEITE/FERREIRA
☞ Non préemption

11- LOGEMENT LOCATIFS : PRÉSENTATION DU PROJET

La commune d'Hébécourt (CCAS) est propriétaire d'un terrain de 1ha 24a 10ca en direction de Sérifontaine. Il est discuté de la construction de 1.000 m² de logements locatifs réalisés par la Commune dans le but principal de loger des familles avec des enfants en âge scolaire (soit 12 à 14 logements). La surface moyenne des appartements est de plus de 75 m²

- Le coût de la construction en H.Q.E. a été évalué à 1.500 €/m² soit un total (TTC) de 1.500.000 €
- Les aménagements extérieurs (création de routes d'accès, clôture, aménagements paysagers, ...) sont évalués à 250.000 €
- Terrain : 10 lots à 60 000 € = 600 000 €
- Des imprévus pour 50.000 €

SOIT UN TOTAL TTC DE 2.400.000 €

Un plan de financement est proposé comme suit :

- Apport des terrains 10 lots à 60.000 € = 600.000 €
- Subvention Conseil Général : 30.000 € par logement avec un plafonnement de 40 %, soit un total de 360.000 €
- La commune est propriétaire, dans son domaine privé, de deux maisons construites dans les années 1970 et qui n'ont pas toutes les qualités requises pour faire des économies d'énergie ou un habitacle satisfaisant. Elles sont évaluées à 240.000 €

Total des apports 1.200.000 €, soit 50%, soit un solde à financer de 1.200.000 €

La commune pourrait emprunter sur 20 ans au taux de 2,80 % pour financer ces logements qui seront loués au tarif du marché - 10 %,
Cet emprunt sur 20 ans représente une annuité constante de 79.175 €.

Le montant annuel total des recettes (loyers) encaissées est estimé 105.800 €

Le montant annuel total des dépenses (Remboursement emprunt, Impôts fonciers, entretien espaces verts, entretien locaux, perte location sur vente des 2 maisons) est estimé à 105 800 €

L'opération est équilibrée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et répondu à l'ensemble des questions,

VALIDE la présentation du projet de logements locatifs,

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour engager les démarches

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération

Délibération n°22/2014

12- LOCATION COMMUNALE : 2 CHEMIN DE LA MAIRIE

Mr et feu Mme MORIN Thierry sont locataires de la maison communale sise, 2 chemin de la Mairie, depuis novembre 1981.

Suite au décès de Madame MORIN, en décembre 2013, son époux à émit le souhait de pouvoir rétrocéder le bail locatif à leur fille et son compagnon.

Au vu des éléments,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RETROCÈDE à compter du 1^{er} juin 2014, à Melle Elodie MORIN et Mr Aurélien LEBEAU le bail de Mr et Mme Thierry MORIN.

FIXE à 450 euros mensuel le montant du loyer

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération

Délibération n°23/2014

13- ELECTION D'UN DÉLÉGUÉ DU SIVoS

VU la démission de Monsieur François LETIERCE de son poste de délégué titulaire adressée au Président du SIVoS de Mainneville en date du 28 avril 2014, et effective au 1^{er} juin 2014, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire,

CONSIDERANT que Madame Cécile LANGLOIS est seule candidate,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

NOMME Madame Cécile LANGLOIS, déléguée titulaire du SIVoS de Mainneville.

RAPPEL que suite à la délibération 9c/2013

- Monsieur Philippe BAUDOUX est délégué titulaire,
- Madame Marie-Laure FENÉ est déléguée suppléante.

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération

Délibération n°24/2014

14- FOND DE CONCOURS - SAEP -

VU la délibération 21/2013 du 31 octobre 2013, acceptant la prise en charge du réseau incendie, dont les travaux ont été effectués par le SAEP d'Hébécourt.

VU la délibération 27/2013 du 31 octobre 2013, acceptant la prise en charge du surcout de réfection de voirie, dont les travaux estimés à 50 000 euros HT ont été effectués par le SAEP d'Hébecourt.

VU la délibération 4/2014 du 27 février 2014, acceptant la prise en charge des travaux de voirie du chemin longeant l'école, estimé à 6 813.40 euros HT et effectués par le SAEP d'Hébecourt.

VU la notification du SAEP d'Hébecourt, concernant le montant définitif du fond de concours à savoir :

- VOIRIE 60 288 euros
- RESEAU INCENDIE 38 614 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le versement d'un fond de concours VOIRIE de 60 288 euros au SAEP d'Hébecourt.

ACCEPTTE le versement d'un fond de concours RESEAU INCENDIE de 38 614 euros au SAEP d'Hébecourt.

ADOPTTE à l'unanimité, la présente délibération

Délibération n°25/2014

15- QUESTIONS DIVERSES

❖ Aboiement récurant de chiens

La Mairie et des conseillers municipaux ont été interpellés par des administrés concernant l'aboiement récurant de chiens.

Ses plaintes répétées, ont déjà fait l'objet d'une mise en demeure envers les propriétaires.

Cette mise en demeure n'ayant pas été prise en compte, l'arrêté municipal n°1-2013 du 7 mars 2013 sera appliqué par l'assignation aux propriétaires, selon les articles 10 et 11, d'une amende de 35 euros puis 135 euros, en cas de récidive.

❖ Information : Election au sein de la Cdc

Les élections communautaires ont eu lieu le 24 avril 2014.

Monsieur James BLOUIN, Maire d'Authevernes, a été élu Président de la Communauté de Communes Gisors Epte Levrière.

10 commissions thématiques ont été créées et un vice-président élu pour chaque commission. Hormis les délégués de commune, François LETIERCE et Philippe BAUDOUX déjà membre, il est proposé aux membres du conseil municipal qui souhaite assister aux commissions de se faire connaître, à savoir :

- 1- Commission Aménagement du territoire :
Vice-président : Alexandre RASSAERT (Maire de Gisors)
☞ *Michel FRANCESCHINI*
- 2- Commission Compétences nouvelles/Aménagement numériques :
Vice-président : Michel DUPUY (Maire de Sancourt)
- 3- Commission Environnement SPANC/Espaces verts/Aménagement hydraulique/Bassin versant
Vice-président : Yves PETIT (Maire de Bézu St Eloi)
- 4- Commission Sport et loisirs
Vice-présidente : Monique CORNU (Gisors)
- 5- Commission Voirie/Travaux/Technique/Aire d'accueil et gens du voyage
Vice-président : Michel BOULLEVEAU (Gisors)
☞ *Jean-Claude HACHE*
- 6- Commission Développement économique/Urbanisme
Vice-président : Alain BERTRAND (Maire de Noyers)
- 7- Commission Administration générale/Personnel/Marché
Vice-Président : Elise HUIN (Gisors)
- 8- Commission Affaires Sociales
Vice-présidente : Annie LEFEVRE (Maire de Vesly)
☞ *Marie-Laure FENÉ*
- 9- Commission Transport Scolaires
Vice-président : Jean-Pierre FONDRILLE (Maire de Neaufles St Martin)
- 10- Commission Finances
Vice-président : François LETIERCE (Maire d'Hébécourt)

❖ Information : Projet rapprochement des 5 communes pour mise en commun du secrétariat

L'évolution des secrétariats de Mairie devient de plus en plus technique et nos 5 communes (Amécourt, Hébecourt, Mainneville, Mesnil Sous Vienne, et Sancourt) proches font 5 fois la même chose. Dans ce contexte économique, il est envisagé de rapprocher les secrétariats afin de perfectionner les domaines de compétence et offrir un meilleur service aux administrés. Une réunion avec les 5 maires sera programmée avec invitation des autres communes limitrophe (St Denis le Ferment et Bazincourt)

❖ Tenu du bureau de vote : EUROPÉENNES

Les élections européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014, un planning de tenu de bureau de vote est établi comme suit :

<i>8h-10h</i>	<i>10h-12h</i>	<i>12h-14h</i>	<i>14h-16h</i>	<i>16h-18h</i>
Michel POTEZ	Bernadette MORIN	Philippe BAUDOUX	Jean-Claude HACHE	Odette FERREIRA
Michel FRANCESCHINI	Nicolas GLAB	Cécile LANGLOIS	François LETIERCE	Richard DUBOIS
Georget LALANDE	Stéphane DIGARD	Marie-Laure FENÉ	Didier DELAITRE	Didier DELAITRE

❖ Voisins vigilant

A l'arrivée des vacances d'été et de son lot de cambriolage, il est proposé de mettre en place un dispositif « Voisins Vigilant ». Une information en ce sens sera transmise aux administrés.

<http://www.voisinsvigilants.org/>

❖ Information : Election au sein du SIEGE

Jean-Claude HACHE, délégué du SIEGE nous informe que Monsieur Ladistas PONIATOWSKI a été élu à la majorité absolue, Président du SIEGE 27, le 3 mai 2014

1- ANNULATION DMI 2013 - CCAS

VU la délibération n° 9/2013 du 06/07/2013 autorisant la DM-1 au Budget primitif 2013,

CONSIDÉRANT l'erreur constatée d'imputation créant un désordre budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'annulation de la DM-1 du 6 juillet 2013.

ADOPTÉ à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-1/2014

2- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2013 - CCAS

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2013.

FONCTIONNEMENT

Déficit 2012	- 3 281.49 euros (Pour Mémoire)
Recettes 2013	+ 20 684.61 euros
Dépenses 2013	- 7 405.67 euros
Excédent 2013	+ 9 997.45 euros
Solde d'exécution 2013 = Excédent 13 278.94 euros	

INVESTISSEMENT

Déficit 2012	- 5 000.00 euros (Pour Mémoire)
Recettes 2013	+ 0.00 euros
Dépenses 2013	- 2 967.83 euros
Déficit 2013	- 7 967.83 euros
Solde d'exécution 2013 = Déficit 7 967.83 euros	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte Administratif 2013

ADOPTÉ à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-2/2014

3 - AFFECTATION DES RESULTATS 2013 - CCAS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2013

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 9 997.45 euros
- Un déficit d'investissement de 7 967.83 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	13 278.94
	DEFICIT :	0.00
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	3 281.49
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		9 997.45
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0,00
	DEFICIT :	7 967.83
E Restes à Réaliser de la section d'investissement	DEPENSES :	0,00
F Restes à Réaliser de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement	0,00
	ou BESOIN (-) de financement	
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		7 967.83
AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		7 967.83
Complément en réserves au compte R 1068		0,00
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		7 967.83
2 Report en Fonctionnement au compte D 002 (=C-H)		2 029.62
3 Report en Investissement au compte	R 001 Exédent	0,00
	D 001 Déficit	7 967.83

ADOpte à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-3/2014

4 - BUDGET PRIMITIF 2014 - CCAS

Mr le Maire, président de plein droit du CCAS, présente le Budget Primitif 2014, préparée avec la commission budget réuni le 14 avril dernier.

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 20 000 €

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 13 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 tel que présenté.

Délibération CCAS-4/2014

5 - ALLOCATION CHAUFFAGE - CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENOUVÈLE l'attribution d'une allocation de 100 euros, versée en fin d'année, par foyer, aux personnes âgées de 70 ans et plus pour participation aux frais de chauffage.

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-5/2014

6 - VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-7 à L.2122-18 et L.2123-20 à L.2123-24-1,

VU les articles R123-6, R123-8, R 123-16 à R123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille relatifs des Centres Communaux d'Action Sociale,

VU la délibération n° 10j du 1^{er} avril 2014 désignant les Membres élus, en son sein, par le Conseil Municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale,

VU l'arrêté n° AM-9/2014 du 30 avril 2014, désignant les Membres nommés par le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

CONSIDERANT que Madame Bernadette MORIN est seule candidate, et après un vote à bulletin secret :

- Madame Bernadette MORIN : 15 voix

Madame Bernadette MORIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Vice-présidente du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-6/2014

7- DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CCAS

VU l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivité Territoriales

VU l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et de la Famille

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DELEGUE à Monsieur le Maire, Président de plein droit le pouvoir de prendre toute décision concernant :

1. L'attribution des prestations dans des conditions définies par le CCAS,
2. La préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de

fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du Code des Marchés Publics

3. La conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
4. la conclusion de contrats d'assurance,
5. l'acceptation des dons et legs qui ne sont grevé ni de condition ni de charges
6. l'exercice, au nom du Centre Communal d'Action Sociale, des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le CCAS.

PREND acte que, conformément à l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, les décisions prises par le Président ou la Vice-Présidente dans le cadre de cette délégation de pouvoir sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du CCAS portant sur les mêmes objets.

PREND également acte que le Président ou la Vice-Présidente doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

AUTORISE en cas d'absence du Président, la Vice-Présidente à assumer cette délégation

ADOPTE à l'unanimité, la présente délibération.

Délibération CCAS-7/2014

La séance est levée à 0 heures 00.

François LETIERCE

BAUDOUX Philippe
(Pouvoir F. Letierce)

DELAITRE Didier

DESMOLINS Sylvie

DIGARD Stéphane

DUBOIS Richard

FENÉ Marie-Laure

FERREIRA Odette

FRANCESCHINI Michel

GLAB Nicolas

HACHE Jean-Claude

LALANDE Georget

LANGLOIS Cécile

MORIN Bernadette

POTÉZ Michel

Annexe #1- Compte Administratif 2013

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2013	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	306 015.00	104 389.18
012	CHARGES DE PERSONNEL	36 130.00	30 019.62
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000.00	-
014	ATTENUATION DE PRODUITS	22 755.00	22 722.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00	-
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	126 400.00	123 055.04
66	CHARGES FINANCIERES	8 100.00	8 054.29
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	600.00	20 047.49
	TOTAUX	650 000.00	308 287.62

Recettes

Chapitre	Libellé	BP2013	Réalisations
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	397 765.01	-
013	ATTENUATION DE CHARGES	1 400.00	1 352.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOM. ET VENTES	8 180.00	9 402.78
73	IMPOTS ET TAXES	123 782.00	138 713.00
74	DOTATIONS, SUBV. ET PARTICIPATIONS	91 771.00	154 421.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTIONS COURANTE	27 000.00	30 865.33
76	PRODUITS FINANCIERS	1.99	0.96
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	100.00	64.00
	TOTAUX	650 000.00	334 819.07

Investissement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP2013	Réalisations
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	12 200.00	12 148.45
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000.00	56 601.20
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	186 923.08	44 959.92
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	138 876.92	14 114.60
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 360 000.00	4 664.53
	TOTAUX	2 700 000.00	132 488.70

Recettes

Chapitre	Libellé	BP2013	Réalisations
001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	71 584.90	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT.	100 000,00	-
10	DOTATIONS, FONDS DIV, ET RESERVES	310 692.00	12 640.84
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1 159 511.00	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 058 212.10	-
	TOTAUX	2 700 000.00	12 640.84

Annexe #2- Programme des Investissements 2014

Chap.	Article	Libellé Article	Libellé Opération	B. Primitif 2014
001	001	DEFICIT D'INVEST. REPORTÉ	OP. NON AFFECTEES	48 262.96
16	1641	EMPRUNTS EN EUROS	OP. NON AFFECTEES	12 700.00
20	2031	FRAIS D'ETUDES	OP. NON AFFECTEES	50 910.00
20	2051	CONCESSIONS, BREVETS,	ECLAIR. EGLISE	2 500.00
204	204158	Autres groupements	TX SIEGE	278 166.67
21	2111	TERRAINS NUS	OP. NON AFFECTEES	30 000,00
21	2115	TERRAIN BATI	OP. NON AFFECTEES	100 000.00
21	2128	AMENAGEMENT	OP. NON AFFECTEES	25 000.00
21	21316	EQUIPEMENT DU CIMETIERE	OP. NON AFFECTEES	10 000.00
21	2135	REHABILITATION LGT	OP. NON AFFECTEES	30 000.00
21	2151	RESEAUX DE VOIRIE	OP. NON AFFECTEES	100 000.00
21	21568	RESEAU INCENDIE	OP. NON AFFECTEES	39 000.00
21	2183	MATERIEL INFORMATIQU	OP. NON AFFECTEES	3 000,00
21	2184	Mobilier	OP. NON AFFECTEES	3 000,00
21	2188	Autre matériel	OP. NON AFFECTEES	11 689.63
23	2313	CONSTRUCTIONS	Logement Locatif	1 800 000.00
23	2313	CONSTRUCTIONS	Salle Polyvalente	1 500 000.00
23	2313	CONSTRUCTIONS	ABRIS BUS	5 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	Bacs à déchets	40 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	Renforcement Talus Eglise	100 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	Chemins privés/communaux	30 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	MAIRIE/SALLE	5 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	EGLISE	16 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	ELEMENTS BATI A PRESERVER	10 000,00
23	2315	INSTALL MAT OUTILLAG	OPERATIONS NON AFFECTEES	29 770.74
Total				4 280 000.00